« SAS ABBY CONSULTING »

Société par Actions simplifiées au capital de € 10.000
Siège social : 1 , allée Jean Louis Barrault 77100 - MEAUX
RCS CRETEIL : 983 954 975

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DE l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 6 Janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 6 janvier,
A dix-sept heures,

Les Associés de la SAS ABBY CONSULTING, au capital de 1000 euros, divisé en 1000 parts sociales de 1 euros, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance par lettre recommandée adressée à chacun d'eux le 23 décembre 2024

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Teddy ELKRIEF en sa qualité de Président ; propriétaire de 100 % du capital

Sont présents :

- ✓ *Monsieur Teddy ELKRIEF en sa qualité de Président propriétaire de 100 % du capital*

Le tout conformément aux statuts.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les associés présents ou votant par correspondance possèdent plus des trois quart des parts sociales composant le capital social et que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

- *La copie des lettres de convocation ;*
- *La feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ;*

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ***Transfert du siège social du :***
 - ***4 T avenue Anatole France 94220 CHARENTON LE PONT***

 Au

 - ***1, allée Jean Louis Barrault 77100 MEAUX***

- *Questions diverses ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le transfert du siège social du :

- ***4 T avenue Anatole France 94220 CHARENTON LE PONT***

Au :

- ***1, allée Jean Louis Barrault 77100 MEAUX***

L'Art 3 des statuts sera modifié en conséquence

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lui a été signé après lecture faite par le Président de séance et par tous les associés présents.

Monsieur Teddy ELKRIEF

teddy ELKRIEF

Certified by yousign